



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 novembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Madame Patricia ANTOINE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de procurations : 1  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 12 novembre 2024  
Date de publication : 25 novembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET	Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	---	--

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Cession d'un appartement rue Pasteur**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Par décision du Maire du 23 décembre 2022, la commune a accepté le legs universel établi par Monsieur Pierre BAILLY, par testament olographe du 27 juin 2022, déposé en l'étude de Maître Claire-Lise LOCURCIO à Dole.

Ledit legs comptait à ses actifs un appartement sis 21 rue Pasteur. La Ville de Dole n'ayant aucun usage potentiel de ce bien, notamment pour une mission de service public, il a été acté par délibération n° DCM-2023-047 du 19 juin 2023 de procéder à sa vente par adjudication.

Dans un souci de raccourcissement des délais et de simplification des démarches administratives, le bien a finalement été proposé à la vente amiable en septembre 2024 par plusieurs annonces via les réseaux sociaux et le site Internet de la Ville.

Plusieurs visites de l'appartement ont été réalisées. L'offre d'achat de Madame et Monsieur GAINET, demeurant 7 chemin de Montciel à Dole, au prix de 175 000 euros est la plus intéressante.

Vu l'avis favorable des Commissions Aménagement et Urbanisme et Transition Ecologique conjointement réunies le 13 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la cession de l'appartement, sis 21 rue Pasteur ainsi que le garage et la cave, à Monsieur et Madame Jacques et France GAINET demeurant 7 chemin de Montciel à Dole,
- **DE PRÉCISER** que cette cession est consentie moyennant le prix de 175 000 euros net,
- **DE PRÉCISER** que Monsieur et Madame Jacques et France GAINET n'ont pas recours à un emprunt bancaire pour l'acquisition,
- **DE PRÉCISER** que cette délibération annule et remplace la délibération n°DCM-2023-047 du 19 juin 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 1 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Maître Claire-Lise LOCURCIO 98 avenue Jacques Duhamel 39100 DOLE
- Madame et Monsieur France et Jacques GAINET
- Maître Marc BARTHEN 8 rue Joseph Thoret 39100 DOLE

*Fait à Dole, le 18 novembre 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX







## CESSION APPARTEMENT RUE PASTEUR

